

LAIZÉ

Les deux Monts



© Philippe Demoussescu

PROFIL PARCOURS

Distance **11,4 KM**
Durée **2 H 50** | Niveau **MOYEN**
Dénivelé **116 M**

Ambiance **CHAMPÊTRE
PATRIMOINE**

DÉPART LAIZÉ | MAIRIE

Localisation GPS : 46.39425, 4.80595 | Alt. 222 m

Laizé et son église classée aux Monuments historiques, fermes aux environs de Blany, lavoirs à La Planche, fours à pain, colombier. Ce circuit au cœur de la campagne mâconnaise, vous rappelle que les villages et les lieux-dits du Mâconnais ont un charme que seuls disputent les prés, vignes et forêts alentour.

À VOIR EN CHEMIN

- Colombier et lavoir de Givry
- Lavoir de Belange
- Four à pain et puits de la Planche
- Lavoir et four à pain de la Fontaine
- Église Saint-Antoine

APPELLATIONS VINS DE BOURGOGNE

Bourgogne, Bourgogne aligoté, Coteaux Bourguignons, Crémant de Bourgogne, Mâcon, Mâcon-Villages, Viré-Clessé

PÉRIODE IDÉALE

Printemps et été
De nombreux passages ombragés.

POINT DE VIGILANCE

Chemin forestier emprunté par des vététistes et motocross.
Des passages boueux et glissants dans le bois Bezene.
Le circuit emprunte et traverse la RD 82 au niveau des virages "En Rejepe".
Attention aux périodes de chasse, les battues sont affichées place du Carjeu à Blany.

CONSEILS AUX RANDONNEURS

N'oubliez pas que l'espace est partagé par tous : agriculteurs, forestiers, chasseurs, promeneurs, vététistes, cavaliers.
N'effrayez pas les troupeaux, tenez vos chiens en laisse.

Équipez-vous de chaussures de marche et de vêtements appropriés aux conditions climatiques.
Respectez les cultures et les propriétés privées. Ne sortez pas des sentiers balisés.

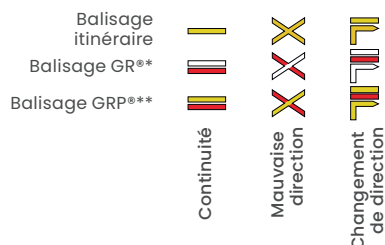
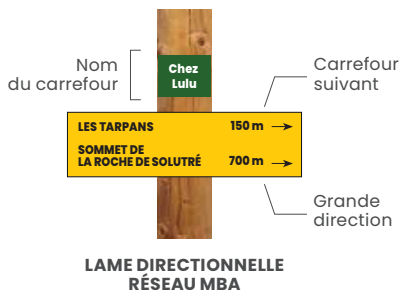
Certains secteurs peuvent faire l'objet de réglementations environnementales particulières (sites classés, arrêté de protection de biotope, zone Natura 2000).
Ne laissez aucun débris dans la nature.

SECTEUR VITICOLE

Vous allez entrer dans un environnement viticole privilégié, où des hommes travaillent ici tous les jours. Des traitements pour prévenir les maladies sont appliqués principalement d'avril à juillet.
Dans la mesure du possible, ces traitements sont réalisés en dehors des heures de forte fréquentation, mais les contraintes

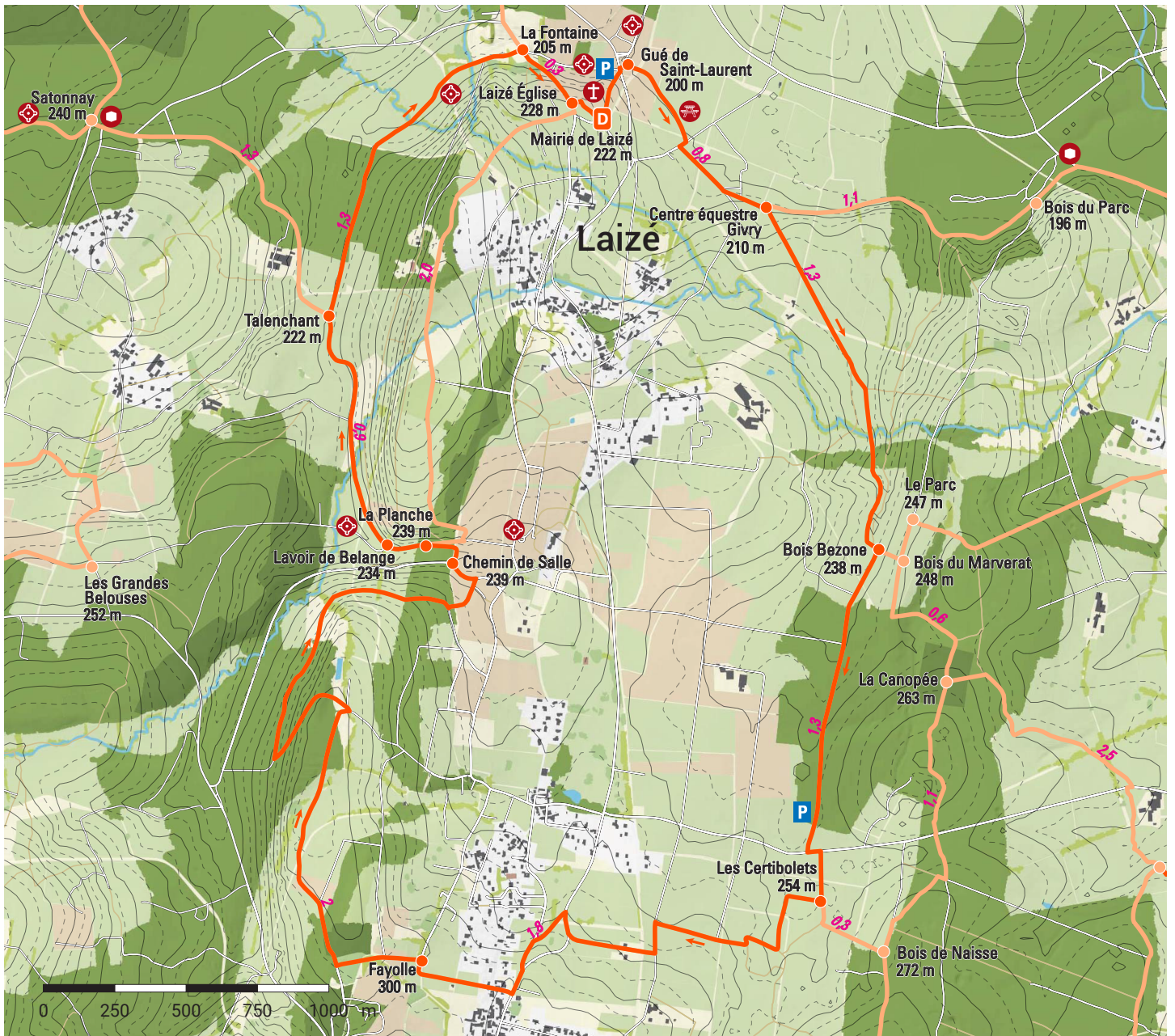
météorologiques peuvent parfois obliger à déroger à cette règle. Si tel est le cas au moment de votre promenade, tenez-vous éloignés de la parcelle, le vigneron sera vigilant à ne pas vous exposer.
D'une manière générale, ne pénétrez pas dans les parcelles et sur la plupart des chemins de vignes non balisés, qui sont des

propriétés privées. Ne vous garez pas sur les pourtours et accès aux parcelles, les vigneron étant susceptibles de devoir y travailler à tout moment et de passer avec des engins agricoles.



Entre les poteaux les itinéraires sont balisés en jaune (marquage par peinture ou autocollant). Les sentiers d'interprétation peuvent avoir un balisage particulier complémentaire.

*GR® : Grande Randonnée
**GRP® : Grande Randonnée de Pays

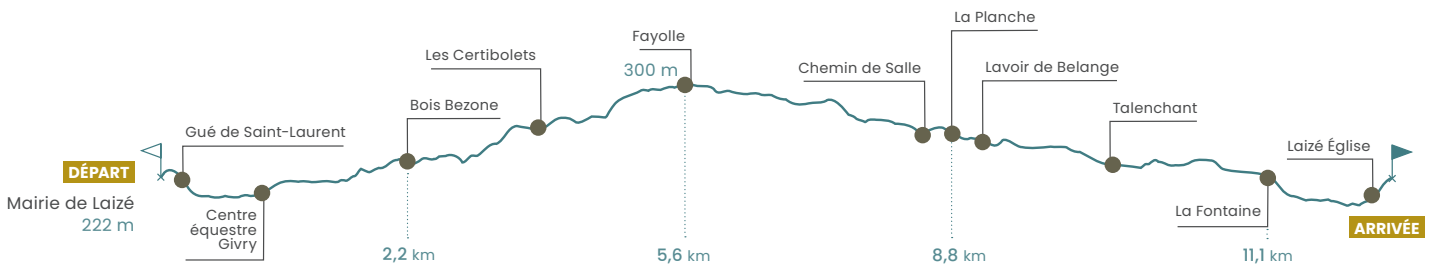


- | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

PROFIL PARCOURS

Distance **11,4 KM** | Dénivelé **116 M**

Les deux Monts



MÂCON SUD BOURGOGNE TOURISME

1, place Saint-Pierre | 71000 Mâcon | 03 85 21 07 07
macon-tourisme.com



COFINANÇÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE